

Gilles **CARLE**
Président 1987-1992
Président d'honneur 1993-2009

BULLETIN - MARS 2022

COMITÉ DES AUTEURS

Luc **DIONNE**, Président
Benoit **PILON**, Vice-président
Denys **ARCAND**
Louis **BÉLANGER**
Alain **CHARTRAND**
Normand **CHAURETTE**
Marie **CHOUINARD**
Rafaële **GERMAIN**
François **GINGRAS**
Marie-France **LANDRY**
Patrick **LOWE**
Johanne **PRÉGENT**

EXÉCUTIF

Luc **DIONNE**
Benoit **PILON**
Marie-France **LANDRY**

ACTION CULTURELLE

Normand **CHAURETTE**
Benoit **PILON**

ADMINISTRATION

Élisabeth **SCHLITTLER**
Délégué général
schlittler@scam.ca

Marc **BRIND'AMOUR**
Spectacle vivant - Audiovisuel
scene@scam.ca

Myriam **HENRY**
Radiodiffuseurs – Dépôt de texte
audiovisuel@scam.ca

Lydia **VICTOR**
Accueil – Radiodiffuseurs
analyse@scam.ca

Manon **GAGNON**
Conseillère aux
réseaux sociaux
info@scam.ca

STATISTIQUES 2021

Droits perçus au Canada (licences SCAM)	\$ 505 600
Droits canadiens et européens répartis au Canada	\$ 796 000
Membres canadiens rémunérés	267
Adhésions enregistrées	6

RADIODIFFUSEURS



La licence de **NOOVO** est toujours en négociations avec **Bell Média**.

ACTION CULTURELLE

PARTENARIAT AVEC LE CARROUSEL INTERNATIONAL DU FILM DE RIMOUSKI

La SCAM, partenaire du **Carrousel International du Film de Rimouski**, s'est associée à la **Bourse ADAM-PAJOT-GENDRON** créée afin de lui rendre hommage.

La bourse ADAM-PAJOT-GENDRON est une aide au développement d'un projet de documentaire jeunesse porté par un.e cinéaste émergent.e.

Outre la bourse de 2 000\$, le cinéaste dont le projet aura été retenu, recevra des services de location de matériel de tournage, de diffusion sur la plateforme **TËNK** et deux séances de mentorat offertes par la SCAM.

BOURSES SCAM 2021

En 2021, le comité de sélection des demandes de bourses a analysé 26 projets, 11 longs métrages, 10 courts-métrages, 4 séries télévisuelles et 1 documentaire radiophonique. Une bourse a été attribuée à :

Héloïse **BARGAIN**
Pascale **FERLAND**
Nicolas **LACHAPELLE**
Simon **LAROCHELLE**

Ian **OLIVERI**
Steve **PATRY**
Émilie **PORRY**
Miguel **SORTO**

PROJET DE LOI C-11

Le projet de loi modifiant la *Loi sur la radiodiffusion* a été déposé par le ministre **Pablo RODRIGUEZ**, en février dernier, conformément à l'engagement qu'il avait pris de le déposer dans les 100 premiers jours de son mandat.

Ce projet de loi est nécessaire afin que les entreprises de diffusion en ligne contribuent aux écosystèmes culturels et qu'elles aient des obligations réglementaires comparables à celles des diffuseurs traditionnels, en matière de financement et de mise en valeur des expressions culturelles nationales.

Le processus parlementaire a débuté.

Une campagne d'appui à ce projet a été organisée par la Coalition pour la diversité des expressions culturelles ([CDEC](#)) qui veut faire entendre la voix de ses membres dans ce débat d'une importance capitale pour la culture et tous ceux qui contribuent à la façonner.

Votre appui est absolument nécessaire et il faut le signifier par ce petit geste qui peut faire une grande différence :

J'APPUIE LE PROJET DE LOI

POUR LA SUITE DU DOC

Le 1^{er} mars dernier, plus de 700 personnes ont signé une [lettre](#) qui a été publiée dans *Le Devoir* pour demander à la SODEC d'augmenter l'enveloppe destinée au documentaire.

Dans la foulée, une Coalition d'organismes à laquelle la SCAM a adhéré a été formée.

VIDÉO À LA DEMANDE EN SUISSE

Un droit à rémunération a été introduit en 2020 dans la *Loi sur le droit d'auteur suisse* en faveur des auteurs.es ainsi que des interprètes des œuvres audiovisuelles. Elle prévoit que *quiconque met licitement à disposition une œuvre audiovisuelle de manière que chacun puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit individuellement* doit désormais verser une rémunération aux auteurs.es ainsi qu'aux interprètes de ces œuvres.

Le tarif obligatoire pour la vidéo à la demande approuvé à la fin novembre 2021, est entré en vigueur en janvier dernier et c'est à la **Société Suisse des Auteurs (SSA)** qu'il revient de le gérer pour le compte des trois autres sociétés de gestion concernées, c'est-à-dire Suissimage, Swissperform et ProLitteris.

Si ce droit couvre toutes les formes de vidéo à la demande, il ne s'applique pas à toutes les œuvres audiovisuelles. En effet, l'application de la rémunération obligatoire est conditionnée par l'existence d'un système de gestion collective analogue dans le pays de production de l'œuvre, ce qui le prive d'universalité. Par ailleurs, la nouvelle loi suisse prévoit de nombreuses exceptions relatives au genre de l'œuvre.

En France, la SCAM a négocié des ententes avec les plateformes numériques **TËNK**, **Éditions de la Salamandre**, **Medici TV**, **Arte Éducation** et **Arte Campus**.



COMPTER LES FEMMES POUR QUE LES FEMMES COMPTENT

Parce que documenter l'égalité entre les femmes et les hommes est indispensable pour susciter le changement, la SCAM publie désormais chaque année ses chiffres de la parité.

Au regard de l'étude décennale 2009-2019 publiée l'an dernier, les chiffres 2020 confirment une évolution en faveur d'un rééquilibrage femme/homme parmi les membres de la SCAM : 39% sont des femmes (37% en 2019) et elles représentent 45% des nouvelles adhésions.

Étude complète disponible en ligne [ici](#).

PRÉSIDENTIELLE 2022 : LES DEMANDES DE LA SCAM

La culture produit de la richesse. C'est un antidote contre l'uniformisation du monde et des esprits. Les auteurs et autrices occupent une place singulière dans notre société, leurs œuvres racontent le monde, l'inspirent, le façonnent et suscitent le débat. La Scam souffle à l'oreille des candidates et candidats huit mesures-phare, dignes de leurs ambitions présidentielles :

- **Harmoniser le régime social et fiscal des artistes-auteurs**
Stop aux déboires administratifs !
- **Encadrer les pratiques professionnelles pour un meilleur partage de la valeur**
Les autrices et les auteurs, reconnus pour leur valeur, doivent pouvoir vivre de leur métier.
- **Accroître les moyens de l'audiovisuel public**
Un budget stabilisé pour financer et développer ce bien commun.
- **Réévaluer et pérenniser la contribution à l'audiovisuel public**
Universaliser la contribution à chaque foyer fiscal en la modulant selon les revenus.
- **Réformer la loi de 1986 relative à la liberté de communication**
Une loi obsolète à l'heure de la concentration des médias.
- **Créer un statut juridique pour les rédactions**
Favoriser l'indépendance du journalisme en limitant l'interventionnisme des médias.
- **Créer un délit de trafic d'influence**
Sanctionner pénalement les abus de ces mêmes médias.
- **Réguler les réseaux sociaux**
Lutter plus efficacement au niveau européen contre la désinformation issue des réseaux.

À lire : [Petit guide pour de grandes ambitions](#)

ADHÉSION

Depuis le 1^{er} janvier, nous avons enregistré l'adhésion d'**Émilie MARTEL**.

DÉCLARATION D'ŒUVRES

Tous les documents imprimables à partir de [notre site](#) doivent être imprimés sur du papier **format lettre** si renvoyés par la poste. Ils peuvent également être renvoyés par courriel. Dans tous les cas, ils doivent être complétés sans rature ni annotation faute de quoi ils seront refusés.

La liste des déclarations enregistrées au répertoire de janvier à mars 2022 est disponible sur notre site à l'onglet [Communications / Liste des déclarations](#).

COORDONNÉES BANCAIRES

Tout changement doit nous être absolument signalé, faute de quoi, les transferts de droits sur un compte bancaire personnel ou de compagnie pourraient être retardés.

CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE

Veillez nous faire part de tout changement afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans les envois qui vous sont destinés.

HORAIRE

Du lundi au jeudi, le bureau est ouvert de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à midi.